

La végétation :

Le choix de la palette végétale est déterminant pour **la qualité de la réalisation**. Elle vient conforter les associations végétales déjà présentes sur le site et accompagner les aménagements créés.

Les bosquets sont composés de **végétaux adaptés au sol et au climat**, privilégiant les espèces indigènes et résistantes.

Le but est de générer moins d'entretien et d'arrosage tout en privilégiant une résilience aux changements climatique car mieux adaptées aux variations climatiques locales.

Ces végétaux contribuent également à préserver le caractère distinctif de la région et à renforcer le lien avec l'environnement local.



La végétalisation est réalisée en lien avec les notions **d'infiltrabilité et de transparence hydraulique**.

Elle est choisie en fonction de ses intérêts faunistiques et floristiques.

Les ports naturels sont privilégiés : arbres tiges pour **l'ombrage**, arbres en cépées et tiges branchues pour donner de l'épaisseur au bosquet, arbustes d'ornement, etc...

Les arbustes décoratifs sont utilisés sur les espaces communs d'accueil et de repos.

Un espace est prévu devant les bâtiments techniques permettant aux agents de prendre leur pause dans un coin de verdure abrité par la végétation galopante sur une pergola.

Cette zone est conçue pour permettre une déconnection ponctuelle du personnel avec leurs obligations journalières et de profiter pleinement de leur moment de pause.

Nous travaillons actuellement avec les services techniques de la ville pour affermir conjointement une liste adaptée.

Aménagement paysager en faveur de la biodiversité :

Aménager un paysage en faveur de la biodiversité implique de concevoir et de gérer des espaces extérieurs de manière à soutenir et à encourager la diversité des espèces végétales et animales.

La mise en place de stratégies de préservation et de restauration des écosystèmes locaux, passe par l'utilisation

d'une palette végétale locale de manière à soutenir et à encourager la diversité des espèces végétales et animales. La création d'habitats favorables à la faune et à la flore est une stratégie importante pour promouvoir la durabilité environnementale. Elles contribuent à la préservation de la biodiversité en offrant des espaces où différentes espèces végétales et animales peuvent prospérer.

Les arbres, arbustes, couvres sol, offrent une **variété d'habitat** pour les espèces animales et végétales.

Par l'utilisation d'espèces fleuries, nous encourageons les pollinisateurs en favorisant une source de nourriture continue tout au long de l'année.



Limitation des consommations d'eau pour l'arrosage – Faible arrosage et entretien limité pour les espaces verts.

Autre avantage d'utiliser des plantes locales adaptés au climat et à l'hydrométrie est leur faible besoin et consommation d'eau.

Il nous faudra tout de même prévoir au projet la mise en oeuvre d'un système d'arrosage par goutte à goutte des espaces plantés pour **perenniser les plantations** les premières années.

Les systèmes d'arrosage au goutte à goutte fournissent de l'eau directement aux racines des plantes, ce qui réduit considérablement les pertes dues à l'évaporation et à la dérive du vent. Cela permet d'économiser jusqu'à 50 % d'eau par rapport aux systèmes d'arrosage traditionnels. Le système goutte à goutte permet de distribuer l'eau de manière précise et contrôlée, en délivrant une quantité appropriée d'eau directement là où les plantes en ont besoin. Cela favorise une croissance saine des arbres tiges sans gaspillage d'eau. En arrosant directement les racines des plantes, ce système réduit également l'humidité sur le sol entre les plantes, ce qui limite la croissance des mauvaises herbes et réduit le besoin de désherbage.

En fournissant de l'eau directement aux racines cela permet de minimiser le lessivage des nutriments du sol, ce qui maintient un environnement optimal pour la croissance des végétaux.

L'utilisation d'un paillage

Nous utilisons **un paillage naturel issu de broyat de feuillus**.

Ce paillage aide à **réduire l'évaporation de l'eau du sol**, ce qui maintient un niveau d'humidité plus stable. Cela permet également de réduire la fréquence d'arrosage nécessaire, ce qui est particulièrement utile dans notre région, sujette à la sécheresse.

Il permet également de **contrôler les mauvaises herbes**. En effet, mis en œuvre sur 10cm d'épaisseur, ce paillis bloque la lumière du soleil et réduit de ce fait, la croissance des mauvaises herbes en limitant leur accès à la lumière. Nous réduisons ainsi le besoin de désherbage manuel, ce qui favorise une approche plus écologique et réduit la concurrence pour les nutriments.

Ce paillis agit comme une **couverture protectrice sur le sol**, le protégeant contre l'érosion causée par le vent et la pluie. Cela aide à maintenir la structure du sol, **réduisant ainsi le compactage** et favorisant une meilleure infiltration de l'eau. Il agit également comme une couche isolante, aidant à maintenir des températures du sol plus stables. Cela peut protéger les plantes des fluctuations de température excessives, en particulier pendant les saisons chaudes et froides.



Enfin, cette couche de broyat organique permet l'amélioration de la santé du sol en se décomposant lentement au fil du temps, fournissant des éléments nutritifs au sol et favorisant l'activité microbienne bénéfique. Cela contribue à améliorer la structure et la fertilité du sol à long terme.

Réduction des îlots de chaleur

L'utilisation d'un paillage, la plantation d'arbres et d'arbuste ainsi que l'utilisation de matériaux naturels avec un fort albedo, est une **stratégie efficace pour réduire les îlots de chaleur urbains**.

L'utilisation d'arbres tiges fourni de l'ombre réduisant ainsi l'exposition directe au soleil et limitant le réchauffement des surfaces urbaines.

Cela contribue à maintenir des températures plus basses dans les zones ombragées.

De plus l'évapotranspiration rafraîchit l'air environnante. Cette évaporation de l'eau aide également à abaisser la température ambiante, agissant comme un système de climatisation naturel.

Végétalisation de la façade et de la toiture

La mise en place de plantes grimpantes en façade et en toiture du bâtiment technique municipal s'inscrit dans une démarche écologique et esthétique. En façade, ces végétaux sont installés à l'aide de treillis, de câbles inox ou de filets tendus permettant aux plantes de se développer verticalement tout en respectant la structure du bâtiment. En toiture, des dispositifs de végétalisation accueillent des plantes grimpantes adaptées aux conditions climatiques et à la faible charge admissible. Ce type d'aménagement favorise l'intégration paysagère du bâtiment dans son environnement, améliore l'isolation thermique et acoustique, limite les îlots de chaleur et contribue à la biodiversité.

Les plantes grimpantes seront plantées directement dans le sol côté Ouest, en pied de façade dans une bande végétalisée côté Est et dans des bacs jardiniers sur le toit côté Est.

Végétalisation de la toiture du rooftop

La végétalisation de la toiture autour du rooftop vise à allier confort, esthétique et performance environnementale. Ce type d'aménagement consiste à installer un système de toiture végétalisée autour des espaces accessibles du rooftop, créant ainsi une zone verdoyante qui encadre la terrasse tout en améliorant son intégration paysagère. Composée de plantes résistantes, telles que des sedums, graminées ou vivaces locales, cette végétalisation nécessite peu d'entretien et contribue à la régulation thermique du bâtiment, à la gestion des eaux pluviales et à la réduction des îlots de chaleur. Elle offre également un cadre agréable pour les usagers du rooftop, favorisant le bien-être et la convivialité tout en renforçant la dimension durable de l'équipement.

La création d'alignements d'arbres

Cette façade arborée est positionnée le long de la parcelle côté Est. Elle permet de créer un écran végétal entre les équipements sportifs et les bâtiments du CTM. Les arbres forment une ombre portée sur les espaces de circulation mais également de stationnement.

En plus de leurs avantages fonctionnels, les arbres choisis contribuent à l'esthétique générale de l'environnement, en considérant les caractéristiques telles que la couleur du feuillage, la floraison saisonnière et la forme de l'arbre.

Nous sélectionnons des espèces d'arbres qui sont adaptées au climat local, résistantes aux maladies et aux ravageurs, et qui peuvent prospérer dans les conditions urbaines mais également des arbres qui atteignent une hauteur mature appropriée pour l'emplacement.

Ces arbres sont plantés à 7m de distance pour permettre une croissance saine et éviter la concurrence pour les ressources telles que la lumière, l'eau, les nutriments.

Non conservation des arbres existants

Dans le cadre de la construction du centre technique municipal du Le Pontet, il n'est pas possible de conserver les arbres actuellement présents sur la parcelle.

En effet, leur implantation existante est incompatible avec les contraintes du projet et ne permet pas de respecter le cahier des charges fixé par la maîtrise d'ouvrage.

Plus précisément, la disposition des arbres entre en conflit avec l'organisation fonctionnelle du futur équipement (implantation des bâtiments, voiries internes, zones de manœuvre et de stationnement, réseaux techniques), ainsi qu'avec les exigences réglementaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de gestion des flux.

Leur maintien compromettrait donc la cohérence et la faisabilité du projet dans son ensemble.

Toutefois, afin de prendre en compte l'enjeu environnemental lié à cette suppression, une mesure compensatoire est prévue. Celle-ci consiste en la plantation de 27 arbres de haute tige, sélectionnés pour leur adaptation au contexte local et leur capacité à contribuer durablement à la qualité paysagère et écologique du site.

Cette replantation permettra non seulement de reconstituer un couvert arboré qualitatif, mais également d'améliorer, à terme, l'intégration du projet dans son environnement et le confort d'usage des futurs aménagements.